

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**

**Rapport autour de la tragédie survenue à *Cayes-Jacmel*
le 23 septembre 2010**

Octobre 2010

INTRODUCTION

Le jeudi 23 septembre 2010, un événement tragique est survenu au Commissariat de **Cayes-Jacmel** au cours duquel un policier a trouvé la mort et un jeune homme a été grièvement blessé par balles.

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) et l'une de ses structures départementales, le Réseau Sud-est de Défense des Droits Humains (RESEDDH/RNDDH), ont mené une enquête autour de cet événement qu'il convient désormais de surnommer la tragédie du 23 septembre 2010. Ils se proposent de partager avec tous les intéressés, les conclusions de leurs investigations.

I. PRESENTATION DE CAYES-JACMEL

Cayes-Jacmel est une commune du département du Sud-est qui dépend de l'arrondissement de **Jacmel** ; elle est située à *quinze* (15) kilomètres de la ville de **Jacmel**. Selon un recensement par estimation réalisé en 2009, la commune compte environ *trente six mille six cent quatre vingt treize* (36.693) habitants et comprend *quatre* (4) sections communales.

II. FAITS

Dans l'après-midi du jeudi 23 septembre 2010, le policier Guilloteau HUBERT, A₄, affecté au Commissariat de **Cayes-Jacmel**, identifié par son matricule 95-05-01-015-25, chef de poste du jour, faisait office de médiateur dans une affaire de payroll impliquant *deux* (2) citoyens de la communauté. Au cours de l'audition, le nommé Johnny JOSEPH, habitué du Commissariat, a fait irruption dans la salle. Le policier lui a aussitôt intimé l'ordre de sortir. Offusqué, Johnny JOSEPH, en partant, a proféré des propos malsonnants à l'encontre du policier. Après avoir tranché le différend qui opposait les *deux* (2) citoyens de la communauté, le policier Guilloteau HUBERT est sorti à la recherche du jeune Johnny JOSEPH.

Il était environ *huit* (8) heures du soir quand le policier ayant trouvé Johnny JOSEPH, a tenté de l'arrêter. Un corps à corps s'en est suivi. Au cours de l'altercation, le policier a dégainé son arme et a tiré sur Johnny JOSEPH avant de le menotter. Les projectiles l'ont atteint à la cuisse gauche et à l'avant-bras droit. Après son forfait, le policier a appelé ses supérieurs hiérarchiques les informant avoir tiré sur un individu au moment de l'arrestation de ce dernier. Entre-temps, la foule furieuse a commencé à se rassembler autour du Commissariat de **Cayes-Jacmel**. *Deux* (2) autres policiers en poste, Joseph JACKSON, A₃ et Ansy AUGUSTIN, A₃, craignant pour leur sécurité, ont pris la fuite, abandonnant ainsi le policier au Commissariat, face à la fureur de la foule, estimée à environ *cinq cents* (500) personnes.

De multiples appels en renfort lancés aux supérieurs de la PNH du département du Sud-est tant par le policier Guilloteau HUBERT lui-même, le responsable du Commissariat de **Cayes-Jacmel** que par certaines personnalités de la population, sont restés sans effet.

Des bandits, ayant infiltré la foule, ont dirigé une attaque armée contre le Commissariat, en lançant des pierres, des **Cocktails Molotov** et en faisant feu sur le bâtiment. Tentant de se défendre et d'attendre les renforts, le policier Guilloteau HUBERT a tiré en l'air. Mais, les bandits ont investi la cour du Commissariat, défoncé les portes, incendié les matériels de fonctionnement et des documents. Ils ont sauvagement molesté, à coups de pierres, de bâtons, de tessons de bouteille, de pique, le policier Guilloteau HUBERT, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ils ont également incendié des matériels roulants dont une voiture et au moins *deux* (2) motocyclettes ; ils ont entreposé des pneus enflammés à l'intérieur et à l'extérieur du Commissariat. Le cadavre a été tiré hors des locaux du Commissariat pour être jeté au feu. Suite à ce forfait, la foule s'est dispersée.

Quelques minutes après le décès du policier Guilloteau HUBERT, des renforts, composés d'agents de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO), du Directeur Départemental du Sud-est et de son adjoint, sont arrivés sur les lieux de la tragédie. Personne n'y a été trouvée.

En représailles, les policiers, sans la présence d'un Juge de Paix, ont fait irruption dans les maisons situées non loin du Commissariat, bastonnant indistinctement des citoyens, créant une psychose de peur dans la communauté en tirant en l'air et en procédant à des interpellations. Des femmes et des enfants ont été battus puis contraints de se coucher par terre, aux côtés du cadavre du défunt pour être, quelques minutes plus tard, relâchés et invités à retourner chez eux, sur ordre du Directeur Départemental du Sud-est. Plusieurs individus, tous des hommes, ont été interpellés tant dans la soirée de l'évènement qu'au cours des jours suivants.

III. BILAN DES ARRESTATIONS

Le Parquet du Tribunal de Première Instance de **Jacmel**, saisi du dossier, a accordé une délégation de pouvoir à la PNH pour une durée de *vingt deux* (22) jours dans le but de procéder à l'enquête policière. Au total, *trente* (30) individus, tous des hommes, ont été interpellés. Après audition, le **Service Départemental de la Police Judiciaire** (SDPJ) du Département du Sud-est, a retenu *quatorze* (14) d'entre eux qui ont, par la suite, été déférés au Parquet le 6 octobre 2010.

Il s'agit de :

1. Calixte MANIER
2. Junior MONDESIR

3. Jean Wilner CHARLES
4. Jean Marat TOUTBON
5. Milot ANDRICE
6. Lionel GEORGES
7. Maxi PREVILON
8. Franck JULES
9. Leristène JULES
10. Sterlin PIERRE
11. Augustin ALEXIS
12. Mackenzy CAYEMITTE
13. Nickenson SAINT-LUC
14. Jean Rony CELESTIN

*Parmi ces individus, six (6) ont été remis en liberté par le Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Jacmel**. Il s'agit de :*

1. Calixte MANIER
2. Junior MONDESIR
3. Jean Wilner CHARLES
4. Jean Marat TOUTBON
5. Milot ANDRICE
6. Lionel GEORGES

Parallèlement, la PNH détient une liste de *vingt-huit* (28) personnes actuellement recherchées qui auraient pris part à la tragédie du 23 septembre 2010. De plus, il est aussi fait état de plusieurs bandits notoires qui auraient été impliqués dans l'assassinat tragique du policier Guilloteau HUBERT. Il s'agit entre autres de :

1. Henry John Peter Rolls
2. Célestin Simon dit Guy Célestin
3. Jiji alias Américain
4. Harold Hyppolite
5. Jacques Pierre dit Jacques Prednor
6. Mackenson Bélizaire
7. Mackenson Henry
8. Elisoi Journeau alias Jackson
9. Kilsoi alias Boss Kèkè

IV. BILAN DES PERTES ENREGISTREES

- ✓ Guilloteau HUBERT a été assassiné et Johnny JOSEPH a été grièvement blessé par balles.
- ✓ Au moins *quatre* (4) salles du Commissariat de ***Cayes-Jacmel*** ont été incendiées.
- ✓ L'arme du policier Guilloteau HUBERT ainsi que son ordinateur portable ont été emportés.
- ✓ Une voiture arrêtée par la PNH et *deux* (2) motocyclettes appartenant respectivement au policier Guilloteau HUBERT et au Commissariat, ont été incendiées.
- ✓ Des traces d'effraction ont été remarquées sur au moins *trois* (3) portes et sur les barreaux des fenêtres du Commissariat.
- ✓ ***L'Office National de l'Identification*** (ONI) a aussi été victime de cette tragédie. Son bureau qui se trouvait au local du Commissariat a été incendié. Des documents et des matériels de travail ont été brûlés ou emportés.

V. FAITS SUBSEQUENTS

Le dimanche 3 octobre 2010, dans une tentative de pacification, la PNH, de concert avec l'église catholique de la communauté, a organisé une rencontre avec la population. Cette rencontre s'est achevée sur une note mitigée.

Dans la nuit du 4 au 5 octobre 2010, le local du Commissariat de ***Cayes-Jacmel*** a été cambriolé. Une pompe à eau, un inverter, des panneaux solaires ont été volés. Le système électrique a été saboté et les fils électriques ont été emportés.

VI. OBSERVATIONS GENERALES

1. Au lendemain des événements du 23 septembre 2010, des agents de l'UDMO, lourdement armés sont déployés au Commissariat de ***Cayes-Jacmel***. Nonobstant leur présence au Commissariat, celui-ci a été cambriolé dans la nuit du 4 au 5 octobre 2010. Ce Cambriolage suspect, additionné à l'existence d'une liste de *vingt-huit* (28) personnes recherchées par la PNH, nourrit chez la population une psychose de peur constante d'une nouvelle descente policière. Les membres de la population de ***Cayes-Jacmel***, victimes des brutalités policières en date du 23 septembre, en ressentent encore les séquelles et ne font pas confiance à la PNH.

2. Les autorités locales et les notables de la communauté n'ont pas pu s'interposer pour ramener le calme et éviter l'irréparable.
3. *Deux* (2) policiers présents sur les lieux au début de l'évènement, ont préféré s'enfuir plutôt que d'attendre, avec leur compagnon d'armes, l'arrivée des renforts.
4. La PNH, faisant montre d'un laxisme et d'une indifférence aussi inqualifiables que complices, a attendu plus de *deux* (2) heures de temps pour voler au secours d'un policier en détresse alors que d'une part, les responsables en étaient informés, d'autre part, le temps pour parcourir la distance entre la ville de **Jacmel** et le Commissariat de **Cayes-Jacmel** est de seulement *vingt cinq* (25) minutes.
5. Après les événements, la tendance qui se développe au sein de la PNH est de considérer la commune de **Cayes-Jacmel** comme une zone de non-droit, un repaire de bandits.
6. Les différentes personnalités rencontrées dans le cadre de cette enquête font état d'une lutte d'hégémonie alimentée par des politiciens connus qui utilisent des bandits notoires pour asseoir leur pouvoir et assurer leur réélection. Conséquemment, ils n'hésitent pas à intervenir en leur faveur et à les protéger en vue d'empêcher leur arrestation.

RECOMMANDATIONS

Tout en condamnant avec véhémence l'assassinat odieux du policier Guilloteau HUBERT, l'agression perpétrée contre le jeune Johnny JOSEPH et l'intervention musclée des agents de la PNH, le RNDDH et le RESEDH recommandent aux autorités concernées :

- ✓ De diligenter une enquête minutieuse dans le but d'appréhender tous les auteurs et co-auteurs de la tragédie du 23 septembre 2010 ;
- ✓ De sanctionner les policiers impliqués dans la commission des actes de bastonnade et de mauvais traitements infligés aux membres de la population ;
- ✓ D'harmoniser les rapports entre la population de **Cayes-Jacmel** et la PNH ;
- ✓ D'augmenter le nombre d'agents affectés au Commissariat de **Cayes-Jacmel**.

Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH et le RESEDH ont visité les institutions suivantes :

- ✓ Le Commissariat de Cayes-Jacmel ;
- ✓ La Direction Départementale du Sud-est ;
- ✓ Le Secrétariat Général de la Mairie de Cayes-Jacmel ;
- ✓ Le Parquet Près le Tribunal de Première Instance de Jacmel ;
- ✓ La vice-délégation pour la commune de Cayes-Jacmel ;

Le RNDDH et le RESEDH se sont aussi entretenus avec des victimes de bastonnades et de mauvais traitements.